



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM et collectivités territoriales : développement

Question écrite n° 21460

Texte de la question

M. Michel Buillard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la diminution de 3 % de la section générale du fonds d'investissement pour le développement économique et social et de 53 % pour la section territoires de ce même FIDES telles que prévues dans le budget outre-mer pour 1999. Il l'interroge sur la politique économique envisagée par l'Etat dans les territoires d'outre-mer alors que les crédits affectés aux investissements pour le développement économique ne cessent de baisser.

Texte de la réponse

De 1998 à 1999, le FIDES (section générale) a diminué de 2,8 % en autorisations de programme et de 3 % en crédits de paiement. Le FIDES, section des territoires, a été reconduit au même niveau, soit 3 MF, entre la loi de finances 1998 et la loi de finances 1999 : il n'y a eu aucune diminution sur ce dernier chapitre. La baisse de 53 % dont fait état l'honorable parlementaire concerne les crédits de paiement et s'explique par le fait que les crédits inscrits en 1998 comportaient un rattrapage de 3,45 MF sur 1997. Si l'on fait abstraction de ce rattrapage, les crédits seront maintenus, en 1999, au même niveau qu'en 1998. La politique économique dans les territoires va se poursuivre à travers les contrats de plan et de développement, puisque l'essentiel des crédits du FIDES est consacré à leur exécution. Les dotations annuelles sont, bien sûr, calculées en fonction de l'étalement budgétaire décidé par le gouvernement précédent, lequel, faut-il le rappeler, a fait passer le FIDES de 185 MF à 137 MF entre 1994 et 1997, soit une baisse de 27 %.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21460

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer, intérim du ministre de l'intérieur

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6247

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 113